

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation: 05/04/2023

Membres en exercice : 8

*L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON*

Présents : 6

**Présents :** Bruno BICHON, Monique JANIN, Nicole HOGGE, Florine SENES, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL

Votants: 8

**Représentés:** Florence FOURNEAU par Florine SENES, Micaël REBOUL par Caroline CHAILLAN

Pour: 5

Contre: 2

**Excusés:**

Abstentions: 1

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Florine SENES

### Objet: APPROBATION BUDGET ANNEXE REGIE DES EAUX - DE\_2023\_011

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Thorame Basse,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### DELIBERE ET DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Thorame Basse pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de :                   2 852 022.00 Euros  
En dépenses à la somme de :                   2 852 022.00 Euros

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 004-210402186-20230413-DE_2023_011-DE

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	102 570.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	22 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 700.00
66	Charges financières	551.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	13 000.00
023	Virement à la section d'investissement	356 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 138.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>507 959.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	100 677.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 917.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	401 365.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>507 959.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	65 176.00
21	Immobilisations corporelles	184 000.00
23	Immobilisations en cours	2 084 181.00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 789.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 917.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 344 063.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	1 218 869.00
021	Virement de la section de fonctionnement	356 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 138.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	758 056.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 344 063.00</b>

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 004-210402186-20230413-DE_2023_011-DE

Fait et délibéré ce jour,



La secrétaire de séance

Florine SENES



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/04/2023
004-210402186-20230413-DE_2023_011-DE

